



LE DROIT A L'ALIMENTATION C'EST QUOI ?

Contexte

La faim et les droits humains

FIAN – Quésako ?



Les mots en vert et en gras sont ceux qui apparaissent dans le jeu. Le texte encadré est optionnel.



Dia 3

Définition



Dia 4

Selon la définition de l'ancien Rapporteur spécial des **Nations Unies**, Olivier de Schutter, le droit à l'alimentation c'est : « **le droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur¹** ».

Malgré la reconnaissance de ce droit fondamental, le constat est accablant : Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 815 millions de personnes souffraient de la faim en 2016², la **majorité d'entre eux en Asie**. Soit un être humain sur 9.



Dia 5

Malnutrition

La **malnutrition**, c'est un déséquilibre de l'état nutritionnel causé soit par l'insuffisance, soit par l'excès d'un ou de plusieurs nutriments essentiels pendant une période prolongée. Bien que dans le langage courant la malnutrition fait référence à la **sous-alimentation et à la faim**, la malnutrition c'est aussi la **suralimentation**.

¹ <http://www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation>

² FAO, L'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 2017, <http://www.fao.org/3/a-l7695f.pdf>

Deux tiers des personnes sous-alimentées sont concentrées dans sept pays seulement (Bangladesh, Chine, République Démocratique du Congo, Ethiopie, Inde, Indonésie et Pakistan), et plus de 40% d'entre elles vivent en Chine et en Inde.

L'Afrique subsaharienne présente le taux de sous-alimentation le plus élevé du monde, avec 30% de sa population qui souffre de faim chronique.



Dia 6 Les personnes qui souffrent de faim chronique sont sous-alimentées. **Elles ne mangent pas suffisamment pour se procurer l'énergie nécessaire pour mener une vie active**, ce qui **entrave leur capacité d'apprentissage**, de travail ou d'accomplissement de toute autre **activité physique**. La faim chronique affaiblit le **système immunitaire** et rend plus vulnérable aux **maladies** et aux infections (FAO, 2016). La faim est particulièrement grave pour les enfants et peut entraîner des retards dans le développement physique et mental. **En 2016, 815 millions de personnes souffraient de la faim.**



Dia 7 La **suralimentation** ou l'obésité est aussi une forme de malnutrition. En effet, le surpoids et l'obésité sont des facteurs de risque majeurs pour un certain nombre de **maladies** chroniques, parmi lesquelles **le diabète, les maladies cardio-vasculaires et le cancer**. Autrefois, l'on considérait que c'était un problème propre aux pays riches mais, aujourd'hui, l'obésité augmente aussi rapidement dans les pays pauvres. L'Organisation Mondiale de la Santé (**OMS**) a enregistré en **2016** plus **de 2,2 milliards** d'adultes en surpoids et plus de 600 millions qui étaient obèses³.



Dia 8

Populations vulnérables

La faim touche certains groupes de personnes plus que d'autres :  **Dia 9** les populations vulnérables telles que **les paysan.ne.s (population active dans l'agriculture) des pays en développement et leurs familles qui représentent 75 à 80% des personnes qui souffrent de la faim⁴.**

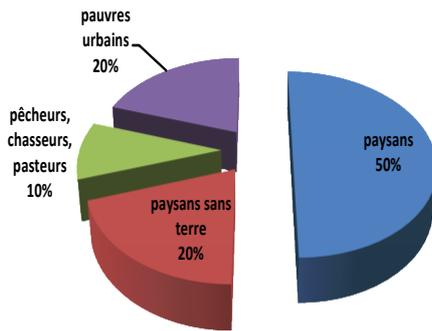
Au Nord, il y a de moins en moins de paysan.ne.s. En Suisse par exemple, les paysan.ne.s représentent moins **de 1% de la population active (moins de 4% en Europe et au Nord en général)**, alors que dans les pays du Sud, leur proportion peut représenter jusqu'à **70%** de la population active.

Les petit.e.s paysan.ne.s sont exclu.e.s du système économique mondial. Cette population ne peut accéder aux moyens de production qu'au moyen d'un endettement souvent insoutenable. Un tiers des paysan.ne.s du monde travaillent uniquement à la main ou avec un outillage valant moins de cent dollars. Dans cette situation, les petits producteurs sont incapables de rivaliser avec les produits des grandes exploitations industrielles des pays riches qui ont, pendant de nombreuses années, largement bénéficié de subventions étatiques, notamment pour produire pour l'exportation.

³ OMS, Principaux faits, 2016

⁴ O. De Schutter « Étude ayant servi de base au rapport présenté au Conseil des Droits de l'Homme à la session de mars 2009, suite à la mission du Rapporteur Spécial auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (A/HRC/10/005/Add.2).

Groupes vulnérables



Nous connaissons en général mieux la pauvreté urbaine, que ce soit dans les bidonvilles des grandes villes du Sud ou dans des quartiers très défavorisés d'Europe de l'Est ou d'Europe occidentale. En effet, la faim est présente partout.



Dia 10

Au sein de la population active, ce sont **les femmes** qui sont les plus vulnérables. On explique cela par plusieurs facteurs : inégalités d'accès à la propriété y compris la terre, aux outils de production, aux prêts, aux formations techniques, ... Et aussi parce qu'après avoir nourri leurs enfants et leur mari, il ne leur reste pas grand-chose dans l'assiette. Dans les faits, **60%** des personnes souffrant de faim chronique dans le monde sont des femmes et des jeunes filles.



Dia 11

Les situations de conflit et les catastrophes naturelles (telles que les sécheresses, les inondations, les tempêtes, etc.) sont des causes aggravantes de l'insécurité alimentaire. Toutefois, malgré la médiatisation de ces événements, on estime que leur importance est largement secondaire en comparaison avec les causes mentionnées ci-après. Parmi les personnes souffrant de la faim, 5% à peine sont touchées par des conflits armés, des conditions climatiques exceptionnelles ou des transitions économiques violentes. Sur les 5 millions d'enfants qui meurent chaque année des conséquences de la faim et de la malnutrition, 10% sont victimes d'un conflit ou d'une famine.

Mais pourquoi ???



Dia 12

Il existe plusieurs causes. Celles qui nous viennent à l'esprit de prime abord sont : **les sécheresses, la guerre, les catastrophes naturelles...** Elles expliquent pourquoi une partie du monde souffre de la faim, mais ce ne sont pas les causes principales. Le pourcentage de personnes qui souffrent de la faim à cause de ces calamités ne représente que 5 à 10%⁵.

90 à 95% des personnes qui souffrent de la faim sont dans cette situation à cause de problèmes beaucoup plus structurels et souvent à causes de mauvais choix politiques. Ces causes sont multiples. Les plus fréquentes sont la **pauvreté, la concurrence et l'exclusion du système économique, la spéculation sur les denrées alimentaires, le manque d'accès aux ressources productives (telles que les terres, les semences, les outils, ...) causées par des discriminations.**

Les discriminations dans **l'accès à la terre** touchent particulièrement les femmes et les membres des communautés autochtones. Les populations autochtones, premières occupantes historiques des terres qui leur fournissaient logement et nourriture, se sont souvent vues expulsées de leurs terres par les puissances coloniales.

⁵ Le droit à l'alimentation, CETIM, 2005, <http://www.cetim.ch/wp-content/uploads/Droit---l'alimentation2.pdf>

Encore à l'heure actuelle, ces populations sont largement marginalisées et victimes de discrimination. Elles sont souvent confinées sur de petites portions de territoire qui sont insuffisantes pour assurer leur subsistance, et elles sont privées des revenus qu'elles tiraient auparavant de la culture de leurs terres ancestrales.

L'accaparement de terres ou l'acquisition de terres à grande échelle est un phénomène ancien mais qui s'intensifie ces dernières années. Des investisseurs étrangers, publics ou privés, passent des accords avec des États afin de prendre possession ou de louer de grandes surfaces de terres pourtant essentielles à la sécurité alimentaire présente et future du pays hôte. Les terres accaparées sont souvent utilisées pour des cultures d'exportation, comme le soja, le riz, ou le maïs qui sont utilisées pour nourrir du bétail, produire des agrocarburants ou destinées à la consommation d'autres pays. Les accaparements de terres ont des impacts sévères sur la réalisation des droits humains des populations locales, et en particulier sur leur droit à l'alimentation.

Les expulsions forcées. Des groupes armés, des entreprises nationales ou étrangères, des États peuvent expulser des familles de manière forcée de leurs habitations et de leurs terres bien que cela soit interdit dans le droit international des droits de l'Homme. Imaginez qu'on vous mette à la porte de votre propre maison, sans indemnisation. Vous vous retrouveriez alors à la rue sans aucun moyen de subsistance.

Si les États ne font rien par rapport à ces situations, ne protègent pas leur population, ou ne prennent pas de mesure contre les discriminations, etc., ils violent les droits humains de leurs populations et particulièrement leur droit à une alimentation adéquate.



Dia 13

Où trouve-t-on le droit à l'alimentation ?

Les États ont des obligations. Ils ont signé des textes par lesquels ils se sont engagés, comme : **la Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948**, mais aussi le **Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, 1966**, qui en découle et consacre le droit à l'alimentation. Ce droit est aussi inscrit dans les **Constitutions nationales** de certains États comme la Bolivie, l'Équateur, la Colombie et l'Afrique du Sud.

Tous les États ayant signé ces textes (la grande majorité des États) sont obligés de respecter, protéger et garantir le droit à l'alimentation.

Obligation de RESPECTER

Les États doivent s'abstenir de prendre des mesures qui soient de nature à priver les individus de l'accès aux ressources productives dont ils dépendent pour produire leur propre alimentation

Obligation de PROTÉGER

Les États doivent protéger l'accès à l'alimentation contre toute atteinte par des tiers. Lorsqu'une entreprise s'empare d'une terre ou qu'un propriétaire terrien chasse des paysan.ne.s, et que l'État ne les protège pas contre l'expulsion, il y a violation des droits

Obligation de DONNER EFFET

Les États doivent prendre les devants de manière à renforcer l'accès de leurs peuples aux ressources et aux moyens de subsistance, afin que leur sécurité alimentaire soit assurée (ou grâce à des programmes de sécurité sociale ou d'aide alimentaire.

**Dia 14**

FIAN Quésako

Le cœur de la mission de **FIAN** est de soutenir les populations victimes de violations de leur droit à l'alimentation. Ce n'est donc pas une organisation humanitaire ni de développement mais bien une **Organisation de défense des droits humains**. FIAN ne distribue pas de sacs de riz. Par contre, si une communauté nous sollicite parce qu'elle se bat depuis plusieurs mois/années pour défendre son accès à la terre et faire valoir ses droits, alors FIAN nous nous mettons à son service. Cela passe par un **appui juridique et le renforcement de ses capacités**. FIAN relaye aussi la cause des communautés touchées aux niveaux national et international si nécessaire... et mobilise d'autres citoyen.ne.s.

FIAN a des groupes affiliés **dans 26 pays**, et incite les populations à se mobiliser pour soutenir les communautés quand leur droit à l'alimentation est menacé ou violé. Ainsi, en cas de violation, des personnes comme vous et moi, vivant dans des dizaines de pays du monde, vont envoyer une lettre aux autorités responsables (président, premier ministre). Imaginez que chaque jour, pendant 2 mois ou plus, vous receviez des lettres vous demandant de respecter les droits de votre population... Cela fait toujours bouger les choses !

Si vous voulez plus d'information sur FIAN Suisse, n'hésitez pas à aller sur notre [site web](#) ou sur notre page [Facebook](#).

**Dia 16**

Veillez vous référer à la fiche **TCF – doc 5 – Questions et Explications - Guide pour l'animateur/trice** pour animer le jeu en tant que tel à partir de la **Dia 16**.

